

# Rapport du comité d'évaluation des installations de l'École catholique St-Antoine-de-Padoue Opasatika

## Membres du comité

---

**Jérémie Lepage**

Agent de supervision

**Mario Fillion**

Gérant des services financiers

**Bernard Laberge**

Conseiller scolaire

**Daniel Grzela**

Conseiller scolaire

**Françoise Lambert**

Représentante de la paroisse

**Sébastien Villeneuve**

Directeur de l'École catholique St-Antoine-de-Padoue

**Nancy Nolet**

Représentante du conseil d'école de l'École catholique St-Antoine-de-Padoue

**Kimberley Salonen**

Administratrice adjointe à la Directrice de l'éducation

## Mise en contexte

L'École catholique St-Antoine-de-Padoue a été inaugurée en 1958. Depuis lors, elle dessert de façon exclusive la communauté d'Opasatika, située à 35 km de Kapuskasing. Depuis 1962, l'École a la capacité d'accueillir 138 élèves, mais elle est en perte d'effectifs depuis plusieurs années. Certains facteurs socio-économiques propres à la région sont en cause. Par exemple, la diminution constante de la population concernée et du taux de natalité de celle-ci ont sans aucun doute influencé la capacité de l'École à recruter des élèves. De plus, étant donné la proximité d'autres écoles élémentaires du Conseil scolaire et de leur capacité à accueillir davantage d'élèves, certaines familles ont choisi de changer leurs enfants d'école, et ce, pour diverses raisons, toutes conformes à la politique 6119 – *Secteur de fréquentation scolaire*.

Ainsi, dès 2004-2005, avec un total de 30 élèves, nous pouvions déjà observer une baisse éminente des effectifs. C'est en 2012-2013 que l'école accueillait sa plus petite cohorte, soit 8 élèves distribués du jardin à la 6<sup>e</sup> année. Ce nombre représente un taux d'occupation de 5,8%.

Pour ces raisons, l'École catholique St-Antoine-de-Padoue fut identifiée par le Conseil scolaire comme un établissement devant faire l'objet d'une révision selon les critères de la politique 6101 – *Examen des installations*. La baisse éminente des effectifs de l'École, le souci de dispenser dans chacune de ses écoles, sans exception, des services éducatifs qui répondent aux besoins des élèves ainsi que la nécessité de maximiser l'utilisation de ses ressources et de ses installations sont des raisons faisant partie des éléments qui ont motivé le Conseil scolaire à entreprendre une étude plus approfondie quant à la viabilité de l'École. Enfin, peu de temps avant le début des classes de l'année scolaire 2013-2014, l'ensemble des élèves qui restaient toujours à l'école était transféré dans d'autres écoles du Conseil scolaire.

## Sommaire du processus de l'examen des installations

À la suite de la formation du Comité d'examen des installations (CEI), les membres du comité ont rempli le *cadre d'évaluation d'une école*, comme stipulé dans la politique 6101 – *Examen des installations*. Le cadre d'évaluation a permis aux membres du comité de discuter du degré d'importance de chacune des quatre valeurs identifiées dans la politique en question. Il a été noté, entre autres, que malgré quelques défis imposés par l'organisation scolaire, les élèves pouvaient néanmoins, sur le plan pédagogique, bénéficier d'interventions de qualité. D'autre part, la difficulté pour l'école d'offrir, par exemple, sur le plan social et parascolaire, les mêmes services que d'autres écoles à proximité a également été soulignée. Bien que le cadre ait permis d'entamer ce genre de réflexion, il est à souhaiter que celui-ci soit néanmoins révisé de façon à rendre son utilisation plus pertinente et de surcroît plus conviviale.

Le CEI a tenu quatre (4) rencontres publiques. Celles-ci se sont déroulées à l'École catholique St-Antoine-de-Padoue selon l'horaire suivant :

1 <sup>re</sup> rencontre	17 octobre 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Description du processus selon la politique 6101 – <i>Examen des installations</i></li> <li>• Présentation du contexte actuel et des tendances en matière d'effectifs</li> </ul>
2 <sup>e</sup> rencontre	28 novembre 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse financière détaillée</li> <li>• Analyse du transport scolaire</li> </ul>
3 <sup>e</sup> rencontre	23 janvier 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des projets complétés à l'École catholique St-Antoine-de-Padoue</li> <li>• Présentation des dépenses d'entretien pour les 3 dernières années</li> <li>• Présentation du règlement 444/98 quant à l'ordre de priorité lors de la vente d'un bâtiment</li> <li>• Présentation d'une ébauche de recommandation</li> </ul>
4 <sup>e</sup> rencontre	20 février 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de l'ébauche du rapport final du comité</li> </ul>

Le calendrier des rencontres fut diffusé dans les journaux, dans les communiqués de la municipalité ainsi que sur le tableau d'affichage de l'École. De plus, la première rencontre publique du CEI a capté l'attention des journalistes qui en ont fait l'objet d'un reportage télévisé aux nouvelles ontariennes. La participation du public fut cependant quelque peu mitigée. Bien que la première rencontre ait mobilisé un nombre important de participantes et de participants, les rencontres subséquentes furent un peu plus sobres. Néanmoins, les membres de la communauté qui ont assisté aux réunions publiques ont participé activement aux discussions et ont contribué positivement tout au long du processus d'examen. Ils reconnaissent la problématique liée à la baisse d'effectifs et les conséquences que cela peut avoir sur une école. Ils ont eu l'occasion de partager leurs préoccupations et leurs suggestions et de poser des questions au CEI qui, à son tour, s'était doté d'un processus pour reprendre plus tard les questions auxquelles on ne pouvait répondre sur-le-champ. Les discussions franches lors des rencontres publiques du CEI nous ont permis d'aborder sérieusement l'avenir de l'École catholique St-Antoine-de-Padoue, et ce, en tenant compte des propos échangés à chacune des rencontres publiques ainsi que de la démographie de la communauté d'Opatatika telle que décrite plus haut.

Au terme de ces discussions, un élément qui reste cher aux yeux de la communauté d'Opatatika est d'abord celui de l'existence de divers partenariats entre la municipalité et le Conseil scolaire au sein de l'École, mais plus encore celui du transport scolaire d'Opatatika à Kapuskasing aller et retour. Les gens de la communauté nous ont demandé expressément que le Conseil continue de chercher des moyens de réduire la durée du trajet d'autobus entre Opatatika et Kapuskasing.

# Recommandations du Comité d'examen des installations

Le CEI propose les recommandations suivantes :

Que le Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières approuve la fermeture de l'École catholique St-Antoine-de-Padoue située à Opatika à compter du mois de septembre 2014, et ce, à la suite de l'étude de viabilité tenue pendant l'année scolaire 2013-2014;

Que le Conseil scolaire mette en oeuvre sa ligne de conduite en ce qui a trait à la répartition des biens de l'école;

Que le Conseil scolaire continue d'explorer la possibilité de réduire davantage le trajet d'autobus, et ce, toujours en assurant la sécurité des élèves et

Que le Conseil scolaire explore la possibilité d'offrir un service d'animation à bord de l'autobus; par exemple l'initiative *Ça roule de plaisir*.

Que le Conseil scolaire, au terme de la mise en oeuvre du règlement 444/98, maintienne une étroite communication avec la municipalité d'Opatika quant à l'avenir du bâtiment.